

Compte rendu de la séance du 16 mai 2022

Présents : Nelly GINESTET, le Maire

Géraldine SUTERA, Laurent DEPEYROT, Marie-Pierre RIVIERE, Nicole VERDIE, Rose-Marie BONNET, Caroline PERIE, Jean-Claude CUBAYNES, Alain IDEZ, Thierry NOUGARET, Didier BENNE, Sylvain VERMANDE, Dominique POMPOUGNAC

Excusé pouvoir : Jude CAVAILLE pouvoir à Nelly GINESTET

Excusé Absent : Jean-Luc JOUGLAS

Secrétaire de la séance: Dominique POMPOUGNAC

Ordre du jour:

1- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 2 mai 2022.

2- Délibération :

Marché de travaux rénovation énergétique et mise en accessibilité de la Mairie : choix de l'entreprise n°2 Charpente bois - couverture suite à un désistement de l'entreprise retenue.

3- Questions et informations diverses.

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 2 mai 2022 a été approuvé à l'unanimité.

En début de séance, Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter la délibération concernant la prévention des expulsions locatives.

Délibérations du conseil:

Rénovation énergétique et mise en accessibilité de la mairie choix de l'entreprise lot n°2 charpente bois couverture suite à la défection de l'entreprise retenue (D 2022 020)

Vu la lettre en date du 24 février 2022 de l'entreprise SCOP ARL LESTRADE qui avait été retenue par délibération du 8 décembre 2021,

Considérant qu'il y a lieu de résilier le marché avec cette entreprise pour les motifs suivants : manque d'effectif suite à débauchage et difficulté de recrutement qui contraignent l'entreprise à ne pas respecter le calendrier des travaux.

La consultation des entreprises pour les travaux de rénovation énergétique et mise en accessibilité de la Mairie a été réalisée concernant le lot n°2 charpente bois - couverture.

- Entreprise Stéphane LAJAUD à Le Montat (46090)
- Charles Charpente à Bouillac (12300)
- SARL Ortel à Grezels (46700)

Les entreprises Charles Charpente et SARL Ortel ont répondu qui ne leur étaient pas possible de répondre à notre demande en raison d'une surcharge de travail engendrant un délai d'exécution supérieur à un an.

Lot concerné	Intitulé du lot	Nom du candidat	Montant des offres en € HT
2	Charpente Bois - Couverture	LAJAUD Stéphane	19 422.07 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, décide à 14 Voix Pour 0 Voix Contre 0 Abstention :

- 1- d'approuver le montant des travaux de 19 422.07 € HT
- 2- d'autoriser Madame le Maire à signer avec l'entreprise l'ensemble des documents, actes d'engagement, CCAP, CCTP afférents aux travaux de rénovation énergétique et mise en accessibilité de la Mairie
- 3- d'autoriser Madame le Maire à procéder à toutes les démarches et signatures utiles à la mise en œuvre de cette conduite de travaux.

Fait et délibéré, le jour, mois et an ci-dessus. Pour extrait conforme.

Prévention des expulsions locatives (D 2022 021)

Afin d'améliorer la prévention des expulsions locatives, la commune de Flaujac-Poujols s'engage au profit de la Charte de Prévention des Expulsions du Lot à :

- Renforcer la participation en faveur de l'interconnaissance entre les professionnels intervenants dans le domaine de la prévention des expulsions et les instances, afin de partager des repères communs quant à la procédure d'expulsion
- Participer au besoin aux rencontres partenariales, institutionnelles
- En vue d'accompagner et de protéger les ménages lorsque nécessaire, et contribuer ainsi à éviter les ruptures dans l'accompagnement des ménages
- Agir vers les locataires, sensibiliser sur les droits et devoirs et mettre en place un aller vers
- Agir vers les propriétaires, sensibiliser sur les droits et devoirs et mettre en place un aller vers
- Orienter tout locataire ou propriétaire en difficulté vers l'ADIL pour un conseil juridique ; vers la Maison des Solidarités Départementales de secteur pour la prise en charge dans le cadre d'un accompagnement adapté
- Participer aux instances de la CCAPEX et de la COMEX et/ou saisir la CCAPEX sur des situations complexes
- Participer aux pré-CCAPEX afin d'agir en prévention, lutter contre le non-recours
- Informer la CCAPEX de toute situation connue en expulsion locative et être ainsi en appui aux partenaires, dans une démarche de prévention, en amont des situations
- Créer, si possible, des commissions d'alerte des loyers impayés dès le 3^{ème} mois d'impayés

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, décide à 14 Voix Pour 0 Voix Contre 0 Abstention :

1- d'approuver la Charte des Expulsions du Lot

2- d'autoriser Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette opération

Fait et délibéré, le jour, mois et an ci-dessus. Pour extrait conforme.

Informations diverses.

La vente du véhicule C15 sur Agorastore pour un montant de 1 800 €. A ce jour, pas d'enchère pour le photocopieur, ni pour le chauffe-eau.

La séance est levée à 19 h 31.

Les membres présents ont signé.